

INFORMATIONS CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE

LE DISTRIBUTEUR D'ASSURANCE

Advanzia Insurance AB, numéro d'immatriculation 559498-7652 (le « Courtier en assurance »), est un courtier en assurance supervisé par l'Autorité suédoise de surveillance financière (en suédois : Finansinspektionen). L'adresse enregistrée de la société est :

Advanzia Insurance AB
Vasagatan 7
111 20 Stockholm
Suède

Courriel : assurance@advanzia-insurance.com

Site web : www.advanzia-insurance.com

Le Courtier en assurance est inscrit auprès de l'Office suédois d'enregistrement des sociétés (*Bolagsverket*) en tant qu'intermédiaire pour les classes d'assurance autorisées par sa licence (voir ci-dessous). L'enregistrement peut être vérifié en contactant le Bolagsverket au téléphone au +46 (0)771-670 670, par courriel à bolagsverket@bolagsverket.se, par voie postale à Bolagsverket, 851 81 Sundsvall ou sur le site www.bolagsverket.se.

Le Courtier en assurance ne détient, directement ou indirectement, aucune action, participation ou droit de vote dans une société d'assurance. De même, aucune société d'assurance ni société mère d'une société d'assurance ne détient, directement ou indirectement, de telles parts dans le Courtier.

AUTORISATION

Le Courtier en assurance est autorisé à exercer la distribution d'assurance conformément à la loi suédoise sur la distribution d'assurance (2018:1219), et distribue des produits d'assurance dans les classes suivantes (distribution directe) :

1. accident
2. maladie
7. marchandises en transit
8. incendie et forces naturelles
9. autres dommages aux biens
13. responsabilité civile générale
16. pertes financières diverses
17. frais juridiques
18. assistance

Sur demande, l'Autorité suédoise de surveillance financière fournira des informations aux clients et à d'autres parties pour savoir si un employé du Courtier est autorisé à distribuer des assurances et si cette autorisation est limitée à un type, à certaines classes ou groupes de classes d'assurance. Contact : au téléphone au +46 (0)8-787 80 00, par courriel à finansinspektionen@fi.se, par voie postale à Finansinspektionen Box 7821, 103 97 Stockholm, ou sur le site www.fi.se.

Le Courtier est également supervisé par l'Agence suédoise de la consommation (*Konsumentverket*) en ce qui concerne son marketing en Suède. Contact : au téléphone au +46 (0)771-42 33 00, par courriel à konsumentverket@konsumentverket.se, par voie postale à Konsumentverket/KO, Box 651, 651 02 Karlstad, ou sur le site www.konsumentverket.se.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le Courtier en assurance et ses intermédiaires bénéficient d'une assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire couvrant les pertes financières pures. Cette assurance couvre les responsabilités potentielles pouvant survenir à votre égard en tant que client. Elle est souscrite auprès de Volante Underwriting Sweden AB (n° d'immatriculation 559136-4277), Sveavägen 34, 111 34 Stockholm, adresse courriel VolanteUnderwritingSweden@volanteglobal.com, téléphone +(44) 203 8307141, site web <https://volanteglobal.com/underwriting/volante-underwriting-sweden/>.

Si vous subissez un dommage ou une perte financière que vous estimez causé(e) par le Courtier, vous pouvez faire une réclamation directement auprès de Volante. Toutefois, vous devez notifier votre demande dans un délai raisonnable après avoir eu connaissance du dommage. Le droit à réclamation expire dix (10) ans après la distribution. L'indemnité maximale par sinistre est de 1 564 610 EUR. Le plafond annuel est de 2 315 610 EUR par sinistre.

À PROPOS DE LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE

Le Courtier ne fournit pas de conseils (recommandations personnalisées) sur les produits d'assurance distribués. Il propose uniquement des produits d'un éventail limité (voir ci-dessous).

Avant la souscription, le Courtier évalue si le produit correspond aux exigences et aux besoins du client.

Le Courtier agit au nom du client dans le cadre de la distribution.

Le Courtier distribue les types de produits suivants :
Assurance de protection des paiements

Les produits sont distribués exclusivement par les assureurs suivants pour la France :

- AXA France Vie et AXA France IARD

Le Courtier n'est lié par aucun contrat l'obligeant à distribuer exclusivement un ou plusieurs assureurs.

RÉCLAMATIONS

Les clients peuvent déposer gratuitement des réclamations auprès du Courtier. En cas d'insatisfaction, ils doivent contacter le Courtier pour faire part de leurs retours.

Réclamations par email :
reclamations@advanzia-insurance.com

RELATION ENTRE ADVANZIA BANK ET L'ASSUREUR

Advanzia Bank S.A., émetteur de la carte de crédit, a conclu un contrat d'assurance de groupe avec l'assureur. La banque est le preneur d'assurance de ce contrat, qui vous couvre également si vous choisissez d'y souscrire.

Advanzia Bank n'agit pas en tant qu'intermédiaire d'assurance.